



0909864005

DATE DEPOT : 2009-11-20
NUMERO DE DEPOT : 98640
N° GESTION : 2001B09321
N° SIREN : 438049843
DENOMINATION : 20 MINUTES FRANCE SAS
ADRESSE : 50/52 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS
DATE D'ACTE : 2009/10/07
TYPE D'ACTE : CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :

EXEMPLAIRE
GREFFE

20 Minutes France S.A.S.

Certificat du dépositaire établi par le commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

20 Minutes France S.A.S.

Certificat du dépositaire établi par le commissaire aux comptes

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 20 Minutes France S.A.S., nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce.

Ces diligences ont consisté à vérifier :

- les bulletins de souscription par lesquels les sociétés 20 Minutes Holding AG, Schibsted ASA, Sofiouest et Spir Communication ont souscrit respectivement 257.305, 557.495, 407.400 et 407.400 actions nouvelles d'un nominal de € 18,42 de la société 20 Minutes France S.A.S. à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2009,
- les déclarations incluses dans les bulletins manifestant la décision des sociétés 20 Minutes Holding AG, Schibsted ASA, Sofiouest et Spir Communication de libérer leur souscription par compensation avec les créances liquides et exigibles qu'elles possèdent sur la société,
- les arrêtés de comptes établis le 7 octobre 2009, par le président, dont nous avons certifié l'exactitude le 7 octobre 2009, desquels il ressort que les sociétés 20 Minutes Holding AG, Schibsted ASA, Sofiouest et Spir Communication possèdent sur la société 20 Minutes France S.A.S. des créances de respectivement € 4.739.558,10, € 10.269.057,90, € 7.504.308 et € 7.504.308,
- le caractère liquide et exigible de ces créances,
- les écritures comptables de compensation des créances visées ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat (en quatre exemplaires) qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Neuilly-sur-Seine, le 7 octobre 2009

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux